



Succession. comment contester un testament ?

Par **Louloudu37**, le **15/11/2009** à **21:40**

Bonjour,

voilà je vais essayer de faire bref.

Mon grand-père est décédé il y a peu et à laisser un testament (acte sous seing privé) derrière lui.

A la surprise général, ses 3 enfants n'ont reçu que les biens immobiliers de son patrimoine (à savoir une maison chacun): il a exprimé sa volonté de laisser la totalité des liquidités directement à ses petits enfants.

La valeur des maisons est suffisamment importante pour rendre la chose légal.

Cependant, ma tante n'a pas caché son amertume et je pense qu'elle va tenter de contester le testament pour avoir les liquidités en plus de l'immobilier. Mon grand-père était âgé de 89 ans lorsqu'il a exprimé cette volonté. Il était malade; cependant il avait toute sa tête.

Pourrait-elle contester son état mental pour anéantir l'acte juridique ?

Dans quelles conditions peut-on déclarer "nul" un testament sous seing privé ?

je vous remercie